

# MARCHONS POUR LE TÉLÉTHON

**SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024 - COMPLEXE SPORTIF GUY MÔQUET LA GARDE**

## PHILOSOPHIE DE L'ACTION

*Évènement sportif en faveur du Téléthon*

## ORGANISATION GÉNÉRALE

- installation et organisation devant et à l'intérieur de la salle « Audevard » complexe sportif Guy Môquet La Garde
- activité de marche sur parcours santé du site
- vestiaires et point de ravitaillement réservés aux marcheurs
- sanitaires à proximité du parcours
- stationnement : grand parking Guy Môquet 1
- accueil public à partir de 9h00 (salle Audevard)
- buvette (vente sucrés, salés, boissons, formule repas...)
- tombola multi-tirages (5 tirages + 1 tirage final)

## L'ACTIVITÉ MARCHÉ

- non compétitive
- débute à 10h00 et termine à 16h00
- boucle d'un kilomètre sur parcours santé
- inscription gratuite
- chaque participant est porteur d'un dossard pour être identifiable
- la distance parcourue par chaque participant est cumulée, afin de générer un résultat final représentant le kilométrage total réalisé durant la manifestation
- les résultats seront extraits pour chaque participant et chaque club

## Règlement de l'activité marche

1. L'activité est gratuite.
2. L'activité est ouverte aux marcheurs uniquement.
3. La participation peut être en individuel et/ou en club.
4. La durée totale de l'activité est de 6h00, elle débute à 10h00 et se termine à 16h00.
5. Un départ officiel sera donné à 10h00.
6. Pour participer à l'activité, il faut obligatoirement retirer un dossard à la table d'inscription située à l'intérieur de la salle Audevard.
7. **Le dossard doit être lisible de face tout le temps de participation à l'activité**, le positionner devant le marcheur et par dessus les vêtements.
8. **Pour commencer sa marche il faut se présenter à la table de marque.**
9. Le dossard sera pointé par la table de marque, à chaque passage de la ligne de départ / arrivée du parcours (arche gonflable TDR).
10. Pour être comptabilisé, le participant doit faire au minimum un tour du parcours, soit un kilomètre (un tour non bouclé ne sera pas pris en compte).
11. Les participants peuvent débiter, interrompre ou arrêter définitivement leur marche quand ils le souhaitent durant le temps de l'activité.
12. Un point de ravitaillement sera installé pour la durée totale de l'activité.
13. Résultats en fin d'activité : cumul des distances individuelles parcourues par chaque participant.
14. Récompenses aux participants féminins et masculins les plus âgés et les plus jeunes.
15. Récompense aux 3 clubs ayant réalisé les plus grandes distances (prise en compte des formations inscrivant au moins 10 participants).
16. Récompenses aux participants ayant marché durant 6h00 (participation maximale à la l'activité).

## **IMPORTANT**

*Pour l'organisation de cette manifestation sur le site du complexe sportif GUY MÔQUET à La GARDE, l'utilisation du parcours santé reste subordonnée à la seule et unique réglementation en vigueur suivant L'ARRÊTÉ N° 324/2010 du 30 mars 2010.*